

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE DAUPHIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 21 Janvier 2025 à 18h30

Salle du Conseil Municipal

Conseillers présents

Mme BERTIN Michèle, Mr GASPARIN Michel, Mr FREUDENREICH Jean-Luc, Mr PATIMO Marc,
Mr RODI Alain, Mme CHANUSSOT Nathalie & Mr FERRY Jean-Marc

Conseillers absents représentés

Mr LASNE Patrice pouvoir à Mme BERTIN Michèle
Mme LAFAURIE Nadine pouvoir à Mr FREUDENREICH Jean-Luc

Conseillers absents

Mr RICCHARME Thierry
Mme DENIS Camille
Mr EXUBIS Quentin

Monsieur GASPARIN Michel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 26 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Madame le MAIRE demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour un point 6 concernant le montant des loyers de certains locaux communaux et baux à rédiger et un point 7 concernant des demandes de subvention pour la rénovation des logements communaux.

Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du jour

1. Réforme des Redevances de l'Agence de l'Eau
2. DETR 2024 - DETR 2025 – Salle Polyvalente
3. FODAC 2025
4. Convention Mise à disposition Plans de sécurité et d'intervention (PSI)
5. Règlement Cimetière – Acquisition Columbarium
6. Locations locaux Maison Maurel et Baux logement et local de la Forge
7. AIDES de l'état - Rénovation des logements communaux
8. Questions diverses

MB
NG

1. Réforme des Redevances de l'Agence de l'Eau

Madame le Maire donne lecture de la réforme des redevances de l'agence de l'eau applicable dès le 1^{er} janvier 2025. Ce nouveau dispositif supprime **les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte qui sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par**

- Une redevance « consommation d'eau potable » dont le tarif est fixé par l'agence de l'eau à 0.43€/m³ facturé à l'usager.
- Deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » et des « systèmes d'assainissement collectif ».

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue.

Une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » sera facturée par l'agence de l'eau aux communes au tarif à 0.03€/m³.

Madame le Maire demande de fixer à 0.01 € hnt/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance des réseaux d'eau potable » et « la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutées sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accepté à l'unanimité.

2. DETR 2024 -DETR 2025- Salle Polyvalente

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR 2024 concernant le projet de rénovation de la salle polyvalente a été rejetée pour l'année 2024 en l'absence d'enveloppe budgétaire de l'Etat. Il est donc nécessaire de renouveler les demandes de DETR 2025 et de Fonds Verts.

Accepté à l'unanimité.

3. FODAC 2025

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre du FODAC 2025 pour trois projets :

- ✓ Réfection école partie sanitaire maternelle
- ✓ Film vitrage groupe scolaire
- ✓ Acquisition columbarium

JB
AG
Accepté à l'unanimité.

4. Convention Mise à disposition Plans de sécurité et d'intervention (PSI)

Madame le Maire donne lecture de la convention du P.S.I., demande aux conseillers l'autorisation de signer cette convention et propose de nommer Mr FREUDENREICH Jean-Luc référent gestionnaire de crise.

Autorisation et nominations acceptées à l'unanimité.

5. Règlement cimetière. Acquisition columbarium

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'un nouveau Columbarium est nécessaire en raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôts d'urnes funéraires. Elle propose d'accepter le devis de la société GRANIMMOND d'un montant de 5 798,40 € TTC et de demander la subvention du FODAC 2025.

Accepté à l'unanimité.

6. Locations locaux Maison Maurel et Baux logement et local de la Forge

Madame le Maire propose de fixer le montant des loyers des deux locaux commerciaux situés à la maison Maurel à 350.00 € et demande la mise en place d'une gratuité de trois mois pour l'aide à l'installation des futurs locataires.

Accepté à 8 voix, Madame Chanussot ne prend pas part au vote.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement sis 49 bd du nord et le Café de la forge sont depuis le 1^{er} janvier 2025 propriétés de la Commune et propose de fixer le tarif mensuel du loyer du logement T3 à 390.00 € sans les charges à compter du 1^{er} janvier 2025 et de fixer le tarif mensuel du loyer du logement Café la forge pour la partie multiservice-restaurant à 250 € ht soit 300 € ttc sans les charges à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accepté à l'unanimité.

7. AIDES - Rénovation logement communaux

Madame le Maire propose de procéder à la rénovation énergétique des logements communaux et de demander les financements les plus larges possibles.

Accepté à l'unanimité

8. Questions diverses

Madame le Maire informe les conseillers de l'avancée de l'affaire TOMICI/Commune.

Madame le Maire donne la parole à Mr PATIMO qui explique le non-respect du stationnement dans le village et les parkings.

Madame le Maire donne information sur le projet européen « Hydrogène » qui est en cours concernant le périmètre de Géométhane.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé d'obtenir des garanties pérennes et fiscales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H48,

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être affiché le 24 janvier 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

A Dauphin, le 24 janvier 2025

Le Maire, Michèle BERTIN



Le Secrétaire, Michel GASPARI

